

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 003-1092/15/CC

■ Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 (Budget Principal et Budgets Annexes)

DBP 15/13303/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale est constitué par le vote du compte administratif.

Il permet d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2014		Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement					
PRINCIPAL	33 391 362,06	-35 511 938,38	107 098 662,42	-52 418 340,78	14 228 232,00	38 190 108,78	68 908 553,64
CTD	0,00	-1 186 676,77	5 895 254,46	-1 186 676,77	1 186 676,77	0,00	5 895 254,46
TRANSPORT	900 588,18	-19 977 919,41	900 588,18	-29 484 437,22	29 484 437,22	900 588,18	0,00
ASSAINISSEMENT	-1 207 025,50	6 651 208,57	6 525 385,47	799 009,23		0,00	6 525 385,47
EAU	3 553 104,92	10 558 566,56	8 730 705,64	2 502 146,26	0,00	3 730 705,64	5 000 000,00
PORTS	-95 699,24	362 102,40	433 989,33	-437 133,82	0,00	433 989,33	0,00
MIN	-334 851,72	58 213,33	-517 460,65	257 744,73	0,00	0,00	-517 460,65
CREMATORIUM	166 811,54	582 434,22	1 651 030,24	846 026,72	0,00	0,00	1 651 030,24
OPERATIONS AMENAGEMENT	-654 634,50	2 187 342,73	-861 379,68	2 187 342,73	0,00	0,00	-861 379,68

Cas particulier du budget annexe de l'assainissement :

Le vote du budget primitif 2015 a fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats pour le budget annexe assainissement conformément à la délibération FCT 001-658/15/CC du 19 février 2015.

Le résultat excédentaire de fonctionnement du budget assainissement à la clôture de l'exercice 2014, soit **6 525 385,47 euros** est destiné à contribuer au financement des dépenses de fonctionnement de l'année 2015.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Le résultat positif de clôture de l'investissement de 799 009,23 euros est conservé en section d'investissement (001)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Communauté de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les instructions comptables M4 et dérivées ;
- Le vote du compte administratif ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes Transport, Eau et Ports de constatés à la fin de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les résultats de l'exercice 2014 inscrits en reprise anticipée au budget primitif 2015 pour le budget assainissement, constatés dans la délibération de l'approbation du budget primitif 2015 FCT 001-658/15/CC du 19 février 2015.

Article 2 :

Est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal ainsi que des budgets annexes Transport, Eau et Ports de plaisance :

Principal :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de **107 098 662,42 euros**, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de **52 418 340,78 euros**, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de **14 228 232,00 euros** à un montant de **38 190 108,78 euros**.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2015 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de **38 190 108,78 euros** imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de **68 908 553,64 euros** sera reporté en section de fonctionnement.

Transport :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de **900 588,18 euros**, est affecté à la constitution d'une dotation complémentaire en réserve.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2015 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de **900 588,18 euros** imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Eau

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de **8 730 705,64 euros** est affecté pour un montant de **3 730 705,64 euros** à la constitution d'une dotation complémentaire en réserve.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2015 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de **3 730 705,64 euros** imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves».

Le reliquat de **5 000 000,00 euros** sera reporté en section de fonctionnement.

Ports de plaisance :

Le résultat positif de clôture du fonctionnement de **433 989,33 euros** est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2014 pour un montant de **437 133,82 euros**.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2015 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de **433 989,33 euros** imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves».

Article 3 :

Sont approuvés, comme suit, les résultats de l'exercice 2014 pour les budgets annexes de la Collecte et du traitement des déchets, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Opérations d'aménagement

Collecte et traitement des déchets :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de **5 895 254,46 euros**, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2015.

Crématorium :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de **1 651 030,24 euros**, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2015.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de **846 026,72 euros**, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2015.

Marché d'Intérêt National :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de **517 460,65 euros**, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2015.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de **257 744,73 euros**, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2015.

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de **861 379,38 euros**, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2015.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de **2 187 342,73 euros**, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2015

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Finances - Budget

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Jean MONTAGNAC

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015